



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2013

1. ACCEPTATION du préavis 30/2013

concernant les comptes de l'exercice 2012

2. ACCEPTATION du préavis 29/2013

concernant le rapport de gestion 2012 de la municipalité.

3. ACCEPTATION du préavis 24/2013 - AMENDÉ

relatif à l'adoption/révision du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets.

Amendement :

Au point B de la page 6 :

- "Ménage de 4 personnes et plus = 2.8 EM"
- **Annulation** de la ligne suivante "Ménage de 5 personne et plus ..."

4. ACCEPTATION du préavis 28/2013 - AMENDÉ

relatif au Programme des Investissements Régionaux (P.I.R.).

Amendement :

Au chapitre 10 du préavis municipal, portant sur les points ci-après des décisions :

5. De financer la contribution de notre commune par la trésorerie **ou par l'emprunt si nécessaire.**
6. Remplacé par la durée d'amortissement est normalement de 10 ans. **La commune est libre d'entreprendre des amortissements extraordinaires en tout temps**

5. ACCEPTATION du préavis 31/2013

concernant l'adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

6. Election du Président du Conseil Communal

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Est élu : **Monsieur Denis MATTHEY**

A l'unanimité par acclamation

7. Election du Vice Président du Conseil Communal

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Est élue : **Madame Malt MEYLAN**

A l'unanimité par acclamation

8. Election de 5 membres de la commission des finances au bulletin secret.

Puisque que le nombre de candidat est égal au nombre de siège, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Sont élus :

M. Peter PAYNE

M. André DARMON

M. Frédéric LUTHY

M. Jean-François VEZ

M. Adrian VON WYL

A l'unanimité par acclamation

9. Election de 5 membres de la commission de gestion au bulletin secret.

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Sont élus :

M. Charles-Bernard BOLAY

Mme Cécile CUENOUD

M. Bertrand FAVRE

M. René FELDER

M. Peter ZAUGG

A l'unanimité par acclamation

10. Election de 2 scrutateurs au scrutin de liste

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Sont élus :

M. Richard CUENOUD

Mme Evelyne ROTH

A l'unanimité par acclamation

11. Election de 2 scrutateurs suppléants au scrutin de liste

Puisque que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges, et qu'il n'y a pas d'autre candidat annoncé ou proposé, le Conseil décide de renoncer au vote au bulletin secret.

Sont élus :

M. Olivier GUERRA

Mme Sabine KLEIN

A l'unanimité par acclamation

Genolier, le 6 juin 2013

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président



Denis Matthey



Le Secrétaire



Pierre-Alain Zufferey